



Paris, le 28 janvier 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Sécurité routière lance une nouvelle campagne de communication pour remobiliser les Français

En ce début d'année 2016, les chiffres de la sécurité routière sont pour la seconde année consécutive, sur une mauvaise tendance : le nombre des personnes tuées sur les routes augmente de 2,4%, même si celui des personnes blessées diminue (-3,6%) en même temps que le nombre des accidents corporels. L'intensification des contrôles, la mobilisation de tous, les annonces par le Gouvernement en janvier du plan de 26 mesures en faveur de la Sécurité routière et en octobre 2015 des décisions du Comité interministériel de la sécurité routière présidé par le Premier ministre, sont le signe évident que les responsabilités et les décisions ont été prises au niveau collectif. Il n'en va pas de même pour de trop nombreux usagers de la route au niveau individuel.

La communication de la Sécurité routière doit prendre toute sa part, aux cotés de ces autres actions, dans ce combat contre le relâchement des consciences.

L'Onde de choc de l'accidentalité routière

« Derrière chaque victime de la route, il y a des victimes dans la vie »

Le décompte des décès ne peut pas être l'unique référentiel de la Sécurité routière : les victimes ne sont pas seulement celles qui meurent sur les routes. **Avec sa nouvelle campagne « Onde de choc » la sécurité routière donne la parole aux personnes blessées et à l'entourage familial, amical, professionnel de tous les accidentés.** L'accident est une « onde de choc » qui se propage dans le temps et auprès de tous les proches des victimes.

La Sécurité routière fait évoluer à cette occasion sa signature, pour transmettre, au plus juste, ce que signifie l'onde de choc.

« **Sécurité routière, tous responsables** », qui signe depuis 2007 toutes les prises de parole de la Sécurité routière devient :

« Sécurité routière, tous touchés, tous concernés, tous responsables »

« *Tous responsables* » s'affirme désormais comme le prolongement naturel d'une prise de conscience collective et l'expression d'une nouvelle solidarité.

L'ensemble des supports de communication déployés, qu'il s'agisse du film inaugural, des films par thématiques, des spots radios ou du dispositif digital, fera toujours appel à l'onde de choc, selon le même principe créatif.

**Sur les écrans, à la radio, sur Internet :
Tous touchés, tous concernés, tous responsables**

Un film emblématique sera diffusé à partir du 29 janvier et pendant tout le mois de février en TV, cinéma et sur Internet. Réalisé par le grand cinéaste Bruno Aveillan, comme les quatre autres films déclinés dans l'année, il se positionne comme l'introduction de cette nouvelle série. Ce film « Onde de Choc » est un film générique de re-mobilisation, de re-mise sous tension de l'enjeu « sécurité routière », et de son miroir, la violence routière.

En parallèle, le principe créatif « Onde de choc » a été décliné en spots radios, diffusés sur les ondes à partir du 6 février 2016. Des témoignages de personnes de l'entourage de victimes d'accident de la route traduisent la persistance des conséquences de l'accident et l'onde de choc qu'il provoque...

Les internautes aussi pourront s'engager sur le site routeplussure.fr, sur lequel chacun peut choisir et partager ses bonnes résolutions 2016 en faveur de la sécurité routière, et témoigner de sa propre expérience d'un accident de la route.

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Mélina KEHAYAN : 01 86 21 59 64 / 06 89 72 93 76